

Montréal, le 25 mars 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec - Affaires juridiques
75, boulevard René-Lévesque
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation de modifications des exigences techniques
de raccordement au réseau de transport d'Hydro-Québec
Dossier de la Régie : R-4181-2021**

Cher confrère,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) dépose le 24 mars 2022, dans le cadre du dossier susmentionné, ses réponses aux demandes de renseignements n^o 1 de la Régie de l'énergie (la Régie). À cette occasion, le Transporteur informe la Régie de ce qui suit ([B-0022](#)) :

« Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), malgré nos efforts, seule une partie de ses réponses à la demande de renseignements dans le dossier en rubrique.

Quant aux réponses résiduelles (3.1 à 3.3 inclusivement) celles-ci sont liées à la pièce HQT-2, Document 1 [B-0005] qui sera révisée. Le Transporteur prie la Régie de permettre le dépôt des réponses ainsi que de cette pièce révisée le 8 avril 2022. » [nous soulignons]

La Régie accepte la demande du Transporteur de report du dépôt des réponses résiduelles ainsi que de la pièce B-0005 révisée, au plus tard le 8 avril 2022. Toutefois, dans le contexte d'une décision demandée au plus tard le 21 juillet 2022, la Régie invite le Transporteur à déposer les éléments manquants dès que cela lui sera possible.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml